



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 MARS 2024 – 17 H 30

Réf 2024 – N°02/5.2

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présents : 19–18 à partir de l'affaire n°10

Absents représentés : 8

Absents non représentés : 2–3 à partir de l'affaire n°10

Date de la convocation : 07 mars 2024

Date d'affichage : 07 mars 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT MARS à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 07 mars 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÈS, Christian GROUL, Yves GRAS, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Nathalie LALLOUETTE, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL
Patricia VAN DER LINDE à Jean-Claude CAMPOS
Michel LEBLANC à Régis VIANET
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI
Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL
Cédric BONATO à Joachim RAMS
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Maryline POUGENC, Stéphane PIGNAN, Marielle NEPOTY (à partir de l'affaire n°10).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine DUCHANGE

Pierre MAUMÉJEAN procède à l'appel nominatif des conseillers.

II – Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Avant de poursuivre M. le Maire fait la déclaration suivante : « Mesdames, Messieurs, avant de commencer ce conseil municipal, je vous propose d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes des inondations ayant frappé notre département mi-mars. » Respect de la minute de silence.

M. le Maire invite ensuite l'assemblée à visionner le court-métrage présenté de lors de l'inauguration du bureau d'accueil des tournages de la ville d'Aigues-Mortes, le BATAM.

À la suite de cette diffusion, M. le Maire adresse ses félicitations et ses remerciements à toutes celles et ceux qui ont permis cette belle réalisation. Il annonce que la saison 2 d'ESCORT BOYS est déjà programmée pour septembre – octobre ainsi que la série PANDA. La ville a accueilli aussi la série Disney+ « Les disparus de la gare de Perpignan » et sont également programmés prochainement des spots publicitaires.

III – Nomination du Secrétaire

Pierre MAUMÉJEAN propose la candidature de **Christine DUCHANGE**, en qualité de secrétaire pour la présente séance.

IV – Présentation de l'ordre du jour de la séance.

La présente convocation a été envoyée le 20 octobre 2023 avec l'ordre du jour suivant :

- I. Appel nominatif des conseillers
- II. Ouverture de la séance
- III. Nomination du secrétaire
- IV. Présentation de l'ordre du jour de la séance

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14/02/2024
- 2) DGS – motion sur l'ouverture de la déchetterie d'Aigues-Mortes
- 3) DGS – motion sur l'entretien et le gardiennage du complexe sportif du vieux Bourgidou
- 4) DGS – dénomination de voie – impasse du saunier
- 5) DGS – convention opérationnelle avec le Conservatoire des Espaces naturels (CEN) Occitanie – renaturation des abords des Remparts Sud
- 6) PSE – modification des quotients familiaux et tarification du Centre Social et Culturel Municipal Marie Durand
- 7) DMG - Bilan des marchés publics – année 2023
- 8) DMG – contrat avec la société Agorastore (site de vente aux enchères)
- 9) DF – subvention exceptionnelle à l'association « Union Aigues-Mortaise »
- 10) DF – Rapport d'orientation budgétaire
- 11) Informations des décisions prises par délégation de pouvoir
- 12) Informations et questions orales d'actualité

Pierre MAUMÉJEAN donne la parole à Joachim RAMS.

Joachim RAMS fait la déclaration suivante : « Bonsoir à tous, comme d'habitude je procède à l'enregistrement audio de la séance et l'association Le Revivre propose un direct Facebook au public.

M. le maire, vous nous avez convoqués avec une anticipation de 11 jours francs. Nous avons maintes fois souligné que les 5 jours francs réglementaires n'étaient pas suffisants pour permettre une bonne préparation des séances des conseils municipaux.

Merci de nous avoir accordé ce délai de 11 jours pour la présente séance et nous formulons le vœu que cette pratique soit désormais adoptée de façon récurrente.

Par ailleurs, il me semble que l'affaire N°4 portant sur la future impasse du Saunier devrait être reportée à une prochaine séance du conseil dans la mesure où à ce jour une partie de cette impasse n'appartient ni au promoteur immobilier GGL ni à la commune, mais à la CCTC. D'autre part les parcelles évoquées AP601 et AP602 n'existent pas sur France Cadastre, il s'agirait plutôt de la parcelle AP 417.

D'autre part, M. le maire y a-t-il des questions orales et quelles sont-elles ? »

Pierre MAUMÉJEAN répond : « Il y aura une question orale formulée par le groupe Mon parti, c'est ma ville.

Quant à la propriété de la voirie qui permet de rentrer dans cette impasse du Saunier elle sera attribuée à la mairie lors du prochain conseil communautaire. Si vous voulez, on retire cette affaire. En fait, il y avait déjà eu une délibération qui nous avait donné la propriété foncière mais il y avait une erreur de procédure qui avait faite au niveau de la Communauté. C'est pour ça qu'il y a une 2ème présentation de cette délibération. »

AFFAIRE N°01

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 14/02/2024

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire

Monsieur le Maire présente aux élus le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal puis, après débat, le soumet à son approbation.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des questions ou observations.

Joachim RAMS fait la déclaration suivante : « En page 11, en conclusion de l'échange sur le Rapport de la Cour Régionale des Comptes il est mentionné : « Plus personne ne prenant la parole, il est passé au vote ». Cette délibération portait sur une prise d'acte et non pas sur une décision à prendre par le conseil municipal. Sur cet aspect, à la demande de Mme la sénatrice Herzog Christine, le ministère de la cohésion sociale des territoires a publié le 23/01/2020 en indiquant qu'en l'absence de réglementation spécifique sur les prises d'acte, la réglementation générale applicable aux délibérations des conseils municipaux doit s'appliquer et qu'un vote doit avoir lieu pour attester de la réalité de la tenue du débat et de l'existence du rapport qui a été présenté. Vous le rappelez d'ailleurs à chaque fois M. le maire, il n'y a pas de soucis là-dessus.

Par conséquent le vote ne concerne pas le point de vue des élus sur le fond du sujet à l'ordre du jour, mais seulement sur la forme, le débat a eu lieu et un rapport a été remis. Cette ambiguïté est démocratiquement dommageable. Je suggère que nous levions l'ambiguïté sur l'impact des 2 natures différentes du vote des élus, en mentionnant pour les prises d'acte « Plus personne ne prenant la parole, pour confirmer qu'un rapport a été présenté et qu'un débat a eu lieu, il est passé au vote d'une prise d'acte ».

Cette même expression devrait être systématiquement adoptée pour toute prise d'acte. Il devrait en être ainsi aujourd'hui sur les affaires 7 sur le Bilan des marchés publics en 2023 et 10 sur le Rapport d'Orientation Budgétaire. Le maintien de l'ambiguïté qui peut tromper le public pourrait conduire les élus, qui n'approuvent pas sur le fond un rapport et les positions de la majorité municipale, à voter contre ou bien à ne pas participer aux votes. Il est pourtant tellement important que la prise d'acte soit approuvée par tous. »

Pierre MAUMÉJEAN répond que de mémoire, il lui semble bien avoir précisé lorsqu'il est passé au vote que le Conseil prenait acte de la présentation. M. RAMS a bien raison, il faut séparer les positions prises en débat de la teneur du texte en lui-même qui est proposé et qui fait lui l'objet suite à sa présentation de la prise d'acte. Il le semble bien l'avoir précisé lors de la dernière assemblée.

Olivier BERTRAND dit : « Mesdames, Messieurs les élus, Monsieur le Maire bonsoir, nous voterons contre donc cette approbation du procès-verbal de la séance du 14/02/2024 parce que ma collègue Mme Carine VANDERBISTE avait pris la parole pour essayer d'éclairer une prise de parole que vous aviez eu lors du précédent conseil municipal où vous avez souhaité interrompre cette prise de parole en apportant des éléments complémentaires certainement à ceux que vous souhaitez donc concrétiser. Et malheureusement elle n'a pas pu s'exprimer donc de ce fait dont nous ne voterons pas donc l'approbation de ce compte rendu de séance du 14 février. Merci Monsieur le Maire. »

Pierre MAUMÉJEAN lui répond : « Très bien Monsieur Bertrand. Alors je pense que de mémoire encore, je me souviens que Madame VANDERBISTE a pris la parole de façon anticipée, donc je lui ai rappelé. Ensuite elle a pris la parole pour exposer un problème lié à la question qu'elle aurait souhaité voir débattue en Conseil municipal mais qui n'avait pas pu l'être parce que vous étiez parti en début de ce Conseil municipal après que je vous ai demandé si la question restait d'actualité. Et je lui ai proposé de renouveler sa question et qu'elle pourrait en débattre avec nous à la fin du Conseil municipal, je l'ai fait en 2 ou 3 reprises, ce qu'elle n'a pas souhaité faire puisqu'évidemment j'ai constaté qu'elle ne prenait pas la parole à ce moment-là. Voilà. En aucun moment je l'ai empêché d'exprimer son opinion. »

Olivier BERTRAND lui répond : « Monsieur le Maire c'est votre réponse, c'est pas ce qui a été enregistré et vu donc puisqu'on a la chance d'avoir des enregistrements maintenant et on pourra les reprendre si vous voulez. Le fait est que vous le faites souvent, vous allez certainement continuer à le faire. On essaye de s'exprimer et des fois vous prenez la parole pour apporter des compléments d'information sans nous laisser la possibilité de dire et d'expliquer une situation du point A jusqu'au point Z. C'est tout, c'est une constatation. Voilà et c'est du concret puisque nous avons la bande enregistreuse et on voit bien que vous interrompez ma collègue et elle n'a pas pu s'exprimer. Il aurait été judicieux et correct de votre part de la laisser terminer, parce qu'elle répondait à une explication que vous avez donnée lors du précédent conseil municipal et même pas la question du jour qui était posée puisqu'elle n'était pas à poser. Mais c'était et simplement

parce qu'elle a été gênée et meurtrie. Elle s'est permise de vous répondre mais elle n'a pas pu répondre. Malheureusement, elle n'a pas pu. »

Pierre MAUMÉJEAN lui répond à son tour qu'à 90% M. BERTRAND vient de redire ce qu'il avait déjà dit. Il persiste à dire que d'abord, elle l'avait coupée plusieurs fois. Cela a dû être constaté dans les enregistrements. Ensuite, il rappelle qu'il lui a dit à 2 ou 3 reprises qu'elle pourrait s'exprimer dans le cadre des questions orales fin de conseil. Il invite M. BERTRAND à bien écouter les bandes, car il est prêt à les écouter contradictoirement dans ce conseil. Il demande s'il y a d'autre observation ?

Olivier BERTRAND reprend : « oui, Monsieur le Maire, je vais juste répondre sur la fin de votre terminaison. Ce que vous avez dit à la fin, c'est oui, tout à fait, mais elle n'a pas souhaité prendre la parole tout simplement que c'est même plus je dirais possible d'expliquer une situation ou des faits. Vous avez pris la parole, vous avez expliqué une situation. Enfin on a été, elle a été meurtrie, franchement elle a été touchée et de ce fait, si vous voulez elle avait plus envie de vous adresser la parole ou de dire quoi que ce soit, il aurait été judicieux et respectueux, je le redis encore une fois, de la laisser parler comme on le fait pour vous. Des fois, il y a certains de vos élus qui prennent la parole pendant 1/4 d'heure, 10 Min, 20 Min et on n'interrompt pas la parole. On est les plus silencieux possible, on vous demande juste le retour, c'est tout uniquement ça ? Merci. »

Pierre MAUMÉJEAN persiste à dire que ce n'était pas le bon moment, et qu'il l'a invité à renouveler son intervention en fin de conseil au moment opportun. Elle lui a reproché d'avoir répondu à sa question en son absence, il précise que ce n'est pas le cas, elle n'était pas la seule à se poser ce genre de question dans la ville, alors il a répondu aux personnes qui l'avaient interpellés sur ce sujet. Y a-t-il d'autres observations ?

Vote :

Approbation du procès-verbal du 14/02/2024	Pour :	25	GROUPE MAJORITAIRE, C. BONATO, J. RAMS
	Contre :	2	O. BERTRAND, C. VANDERBISTE
	Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°02

MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN D'UN SERVICE DE DÉCHETTERIE DE QUALITÉ MIS À LA DISPOSITION DES HABITANTS D'AIGUES-MORTES ET EN ADÉQUATION AVEC LES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian LAPISARDI, Conseiller municipal délégué

Il est rappelé au conseil municipal la mission d'intérêt général portée par la Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC) concernant la gestion des déchetteries et notamment celle de la commune d'Aigues Mortes.

En effet, les statuts de la CCTC prévoient, au titre 1, s'agissant des compétences optionnelles et en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, la compétence de la CCTC pour l'élimination des déchets par la collecte, la gestion et la création de déchetteries ainsi que le traitement des ordures ménagères.

Il s'agit d'un service public essentiel à la population aigues-mortaise qui poursuit notamment un objectif de protection de l'environnement en éliminant les décharges et les dépôts sauvages tout en favorisant le recyclage. Il est donc attendu par la commune d'Aigues-Mortes que les jours et horaires d'ouverture de la déchetterie ne soient pas soumis aux aléas de présentisme du personnel, à certaines périodes, ou certains jours comme le samedi, afin que la population puisse bénéficier de ce service public conformément à ses besoins.

Nous avons été informés que, le 2 mars, la déchetterie serait fermée et que, le 5 mars, elle n'ouvrirait qu'à 15h15 soit un peu plus de 2 heures avant l'horaire normal de fermeture, ceci en raison d'un manque de personnel. Cette situation risque, malheureusement, de se reproduire fréquemment compte tenu de l'inadéquation des effectifs affectés (8 agents) au regard du nombre de sites à gérer (6) comme indiqué par la CCTC lors de la réunion en date du 24 février durant laquelle nous avons déjà fait valoir notre opposition à une réflexion sur la réorganisation des ouvertures de sites à personnel constant.

Aussi, le conseil municipal d'Aigues-Mortes, soucieux de la qualité de service qu'il doit à la population et des objectifs de protection de l'environnement :

- Demande au Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue de prendre les dispositions nécessaires et proposer, dans les meilleurs délais, un plan structuré et planifié permettant un fonctionnement normal de la déchetterie (recrutement ou externalisation) avec mise en œuvre de moyens statistiques informatisés permettant de mieux appréhender son fonctionnement.

Entre-temps, le conseil municipal d'Aigues-Mortes :

- Demande au Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue d'assurer une garantie d'ouverture de la déchetterie d'Aigues-Mortes en fonction de l'organisation actuelle (jours et horaires) avec un soutien, si nécessaire, de contractuels ou de toute autre mesure susceptible de répondre aux besoins de la population.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des observations.

Joachim RAMS fait la déclaration suivante : « Chers collègues, nous allons régulièrement à la déchetterie d'Aigues-Mortes et nous y constatons toujours un flux continu d'usagers. Rien ne nous paraît devoir permettre des restrictions horaires qui limiteraient les possibilités d'accès des usagers de la plateforme, génèreraient des encombrements de stationnements et d'inadmissibles files d'attentes.

Aigues-Mortes a bien besoin de sa propre déchetterie de proximité sans remise en cause de l'amplitude des ouvertures. Par contre, une relocalisation dans la partie ouest de la commune serait éminemment souhaitable afin de limiter les traversées dans les 2 sens de circulation des usagers dans le centre-ville et pour supprimer totalement les allers-retours des camions de bennes à ordures.

Dans l'intérêt des aigues-mortais nous suggérons que tout candidat aux élections municipales en 2026 soit porteur d'un projet de déménagement de la déchetterie.

En attendant nous soutenons bien évidemment la présente motion. »

Pierre MAUMÉJEAN va dans le sens de M. RAMS mais tient à préciser qu'ils ont proposé il y a 4-5 ans à la CCTC un terrain que la commune possédait de l'autre côté de la voie expresse, niveau Pataquière et la CCTC l'a refusé. 6 mois après la vente de ce terrain, la CCTC nous a recontacté disant être finalement intéressée mais c'était trop tard le terrain avait été vendu. Il précise « Alors c'est vrai que je suis tout à fait d'accord avec vous. La situation de cette déchetterie est très mal positionnée. Il faut traverser la ville avec des gros camions, des bennes, et cetera. Il y a un projet de remise aux normes et de rénovation de la déchetterie. Moi je n'ai pas d'empressement à ce que ce projet soit mis en place. On parle quand même de 6 à 700 000€ sur une déchetterie qui est au fin fond d'Aigues-Mortes et on va continuer à avoir un va-et-vient de véhicules. Alors je ne dis pas que la solution est simple, on est en train de voir les terrains que nous pourrions avoir qui seraient plus propices. Mais j'ai peur qu'il y ait peu de solutions pour le moment, je l'ai clairement exprimé à la CCTC, ce n'est pas le moment de mettre 500 000€ sur une réfection de cette déchetterie, jusqu'à avoir épuisé toutes les possibilités que l'on peut imaginer. Donc je vous rejoins parfaitement là-dessus. Y a-t-il d'autres observations ? »

Vote :

Délibération 202418	MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN D'UN SERVICE DE DECHETTERIE DE QUALITE MIS A LA DISPOSITION DES HABITANTS D'AIGUES MORTES ET EN ADEQUATION AVEC LES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Pour :	27	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention	0	NÉANT

AFFAIRE N°03

MOTION EN FAVEUR DU GARDIENNAGE ET ENTRETIEN DU COMPLEXE SPORTIF DU VIEUX BOURGIDOU

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire

Il est rappelé au conseil municipal que suivant transfert de la compétence « gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » à la Communauté de Communes Terre de Camargue, celle-ci a été investie de la gestion du complexe sportif du vieux Bourgidou, pour lequel était également prévu, par procès-verbal de remise des biens liés à l'exercice de cette compétence le 20/11/2003, la remise d'une maison d'habitation, appartenant à la commune d'Aigues-Mortes, devant être affectée expressément à un gardien du stade.

Considérant que depuis pratiquement deux ans, ce logement demeure vide, sans affectation, et que ses annexes sont régulièrement squattées,
 Considérant qu'il y a régulièrement des intrusions dans l'enceinte du complexe sportif, nécessitant une surveillance de la Police Municipale,
 Considérant qu'il n'y a plus aucun agent d'entretien et de gardiennage dédié au complexe sportif du Vieux Bourgidou,
 Considérant que les installations de ce complexe sportif, et notamment l'usage des pelouses des terrains de football, ont fait l'objet de restrictions et même d'interdictions, en raison de leur dégradation,

Considérant que les licenciés du Club USSA/Foot terre de Camargue, ont dû pratiquer leurs entraînements et compétitions sur des terrains mis à disposition par des communes voisines, Saint Laurent d'Aigouze, Lunel...

Considérant que ces installations sont utilisées par plus de 300 licenciés, seniors et équipes jeunes, plus les activités scolaires,

Considérant qu'il y a urgence à mettre fin à ces occupations illicites des lieux et à la détérioration des installations et notamment des pelouses,

Le conseil municipal, soucieux de maintenir le service rendu à la population :

-Demande à Monsieur le Président de la Communauté de Commune Terre de Camargue de nommer à temps complet un nouveau gardien en charge de l'entretien des installations et notamment des pelouses du Complexe Sportif du vieux Bourgidou.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des observations.

Olivier BERTRAND fait la prise de parole suivante : « je vous remercie M. le Maire. Nous avons été contactés par certains dirigeants et responsables du foot à Aigues-Mortes qui nous ont expliqué cette situation que vous venez de décrire. Je voudrais faire un petit point, j'ai été footballeur pendant 19 ans sur la commune d'Aigues-Mortes et à l'époque il y avait la famille JAUZE qui utilisait ce local et le bien était municipal, il était communal. Ça a toujours bien fonctionné. C'est vrai que depuis un certain temps, donc, il y avait une autre famille qui l'a occupé quelques temps. Et c'est vrai que depuis maintenant un peu plus de 2 ans, plus je vous dirais, il n'y a pas eu donc de personnes et de gardiens. Il faut savoir que c'est les compétences de la Communauté de communes, puisque à l'époque, je crois que c'est Monsieur René JEANNOT, Maire d'Aigues-Mortes, qui avait transféré donc ses compétences via la CCTC. C'est vrai que là on discute, on essaie de voir ensemble une possibilité de, et je pense que ça serait plus judicieux de discuter directement avec Monsieur le Président et les vice-présidents et les délégués qui sont au sport. Essayez de trouver ensemble une solution. On va encore recruter une personne sur un support qui est encore étatique, territorial, c'est-à-dire qu'on va encore charger, je dirais les contribuables du canton et de la commune. Or, je pense qu'en interne, il peut y avoir une possibilité puisque à défaut, je pense qu'il y a des personnes de la Communauté de communes qui travaillent actuellement sur l'entretien des terrains de foot donc est-ce qu'il serait pas intéressant de leur proposer à ce moment-là à ces personnes-là, la possibilité d'occuper ce local sachant, sachant, que ce local risque d'être bruyant et risque de gêner une famille, je dirais enfin parce qu'on ne se rend pas compte, mais c'est vrai qu'il y a des usagers du foot, les bruits, les accompagnements et c'est souvent c'est le mercredi, ce sont les soirs, ce sont les samedis, les dimanches. Alors est-ce qu'il est intéressant de mettre une personne là, plutôt que par exemple un système de contrôle via des caméras vidéo, via des supports qui permettraient une sécurité et éviter des dégradations comme vous nous l'avez signalé ? Voilà, c'est un point de vue qu'on voulait soulever et essayer de vous expliquer. Je vous remercie. »

Pierre MAUMÉJEAN lui répond : « Effectivement, vous avez raison, Monsieur Bertrand, de dire que lorsqu'il y avait un gardien du stade, que ce soit Claude JAUZE ou Laurent DUPLISSY. Les pelouses étaient entretenues du matin jusqu'au soir et qu'elles avaient quelqu'un qui était constamment affecté à leur entretien. Il y a aussi la question donc du

squat, et cetera. La présence d'un gardien était dissuasive. On peut mettre toutes les caméras qu'on veut, on n'empêchera pas les gens de rentrer. Il faudra des interventions incessantes de la police municipale et surtout ça n'aidera en rien à l'entretien des pelouses. Il faut savoir qu'il a été proposé de faire sur ces 2 terrains, le terrain annexe qui sera je l'espère bientôt baptisé René TEISSIER, une pelouse synthétique. Cette pelouse synthétique permettant un usage beaucoup plus intensif de nos sportifs, qu'ils soient senior ou en herbe, sans jeu de mot. C'est ce qu'il se passe partout ailleurs, il y a toujours un terrain synthétique maintenant qui sert à un usage intensif. Mais ici, à Aigues-Mortes, nous avons une situation particulière et nous sommes soumis aux appréciations des ABF. Donc les ABF ont refusé que nous fassions un terrain annexe en pelouse synthétique. Nous nous sommes retrouvés avec Gilles TRAUJLET, chargé des sports à la Communauté de communes, le président CRAUSTE et moi-même dans le bureau du secrétaire général de la préfecture, en compagnie des ABF. Les ABF ont dit qu'ils ne changeraient pas leur avis, qu'ils s'étaient opposés à une pelouse synthétique. Et le secrétaire général nous a dit, moi, je n'ai aucune autorité sur les ABF qui dépendent de la DRAC. Donc il a fallu renouveler cette pelouse. 700 000€ pour renouveler la pelouse alors je pense que sur les 700 000€, on peut payer le salaire d'un gardien. Voilà donc 700 000€ pour une pelouse qui s'est évidemment, avec un usage intensif, rapidement détériorée à nouveau. Voilà et ce qui fait que l'on en vient à fermer périodiquement l'usage des terrains et à aller faire l'aumône aux communes avoisinantes qui elles sont en général dotées d'un terrain synthétique. Alors bien entendu, ce sujet a été abordé avec les futurs présidents de l'USSA et de Foot Terre De Camargue. Il a été abordé avec Gilles TRAUJLET. Il a été abordé avec les élus intéressés et en présence du président CRAUSTE, qui s'est engagé à faire ce qu'il pourrait. Il n'a pas pu tordre le bras du GRAU DU ROI qui a refusé de les recevoir. Et puis je dirais que c'est le système D qui a fait qu'on a pu trouver 2, 3 communes qui ont bien voulu nous accepter. Donc après je ne vois pas où il y a d'autres possibilités d'éviter que ces pelouses souffrent sauf à être bichonnées, tous les jours, par quelqu'un qui est spécialement affecté au stade pour les entretenir. Ces pelouses, elles ne souffraient pas quand il y avait Claude JAUZE, elles ne souffraient pas quand il y a eu Laurent DUPLISSY, elles souffrent depuis qu'il n'y a plus personne. Donc à partir de là, s'est développée l'idée de trouver un emplacement pour recevoir un terrain en gazon synthétique. J'ouvre une parenthèse en disant que, le personnel ABF a changé, qu'on a reçu maintenant le patron des ABF, c'est lui-même qui va s'occuper d'Aigues-Mortes et on a commencé à lui en parler pour peut-être influencer la décision qu'avait prise sa collègue et contre laquelle, dans le bureau du secrétaire général, il n'avait pas voulu marquer une opposition, surtout qu'il venait d'arriver. Maintenant, sa collègue est partie sous d'autres cieux, peut-être il sera plus réceptif et c'est pour ça que nous avons émis l'idée, au cas où ces 2 pelouses resteraient naturelles, de créer un terrain de football au Mas d'Avon, en pelouse synthétique, de façon à pouvoir faire au moins les entraînements des jeunes, certaines compétitions. Et surtout les activités des scolaires, parce qu'il ne faut pas oublier que les scolaires y vont. Je pense que j'ai répondu à votre question Monsieur BERTRAND. »

Olivier BERTRAND fait la demande suivante : « Une précision, Monsieur le Maire, vous êtes en train de nous expliquer qu'actuellement, il n'y a personne pour faire l'entretien des 2 pelouses que nous avons, c'est à dire qu'aujourd'hui, nous n'avons pas d'employés de l'intercommunalité qui font en sorte que nos 2 pelouses soient le mieux entretenu possible ? »

Pierre MAUMÉJEAN lui répond : « Il y a bien sûr du personnel qui est chargé de l'entretien des stades, voilà, mais sur les 3 communes, et pas spécifiquement sur les terrains d'Aigues-Mortes, c'est à dire on y vient 1 un jour, on n'y vient pas de 3 jours, on y reviendra

un jour. Voilà, c'est de l'entretien épisodique, je vais dire régulier, mais qui n'est pas constant, tandis que quand il y avait M. JAUZE et M. DUPLISSY ils connaissaient le moindre brin d'herbe. Ils le connaissaient, et tous les matins ils surveillaient la pelouse. Et là, ce n'est pas le cas-là, nous avons du personnel qui vient, qui est peut-être très compétent, je ne le conteste pas mais, qui n'est pas spécifique au stade. À ma connaissance aucun de ces personnels-là ne sera intéressé par la maison du stade puisque ces personnes-là ont leurs propres habitations. Pour aller jusqu'au bout du problème, la CCTC voulait transformer la maison du stade en bureau administratif. Nous avons refusé parce qu'il y aurait un changement de destination et ça empêchait, à l'avenir, toute nouvelle affectation d'habitation pour un gardien. C'est-à-dire qu'on n'aurait pas pu revenir sur un usage locatif. Là, vous avez maintenant l'entièreté du problème de l'entretien des pelouses. »

Pierre MAUMÉJEAN passe la parole à Joachim RAMS.

Joachim RAMS fait l'intervention suivante : « Sur la position des ABF que l'on trouve, je pense à peu près tous inadmissibles, c'est vraiment une aberration totale. C'est consommateur d'eau d'arrosage et ce sont des frais d'entretien d'une pelouse naturelle qui bien évidemment sont tout autre que ceux d'une pelouse synthétique. Et c'est une aberration pour peut-être un aspect un peu différent de la vue au niveau des remparts. Dans ces cas par ailleurs M. le maire on nous oblige du coup à consommer un espace naturel au mas d'Avon pour y faire un terrain de foot. Alors dans ce cas-là M. le maire il faudrait que l'on explique aux ABF que l'on va transférer tout le complexe sportif au mas d'Avon et que l'on va densifier en centre-ville avec des constructions de bâtiments sur cette zone-là et je ne sais pas si vu des remparts ce serait préférable. C'est une aberration contre laquelle on doit tout mettre en œuvre pour les faire changer d'avis et je vous remercie pour toutes les informations que vous nous avez données M. le maire. »

Pierre MAUMÉJEAN réagit immédiatement : « J'espère que je me suis bien expliqué, il ne s'agit pas de transférer le complexe sportif Maurice FONTAINE au Mas d'Avon. Il s'agit d'y créer un terrain supplémentaire en pelouse synthétique. J'ai bien ouvert la parenthèse en disant que nous allons essayer de solliciter du patron des ABF qu'il change d'avis, mais ça aura coûté 700 000€ quand même. »

Olivier BERTRAND l'interroge : « Vous allez donc porter nos voix au conseil communautaire en signalant que vous souhaitez un agent à temps plein pour travailler sur les 3 terrains de la commune, c'est exactement ce que vous allez demander ? C'est-à-dire qu'on va recruter pour 42 ans, une personne, j'espère, expérimentée, connaît bien son métier, pendant 42 années sur la commune d'Aigues-Mortes. Peut-être pas 40 ans, au moins 30 ans, c'est ça ? »

Pierre MAUMÉJEAN répond qu'il ne connaît pas l'âge de la personne qui pourrait être affectée à ce poste, la seule chose qu'il peut certifier, c'est que tant qu'il y a eu M. JAUZE et M. DUPLISSY le stade a été très bien entretenu. Le fait qu'il n'y ait plus de gardien depuis 2 ans vient de coûter 700 000€, et il insiste sur le fait qu'avec 700 000€ on peut payer un salaire. Voilà sa position qu'il expose ce soir et il propose de voter cette motion qui est de dire au Président de la Communauté de Communes : « Aigues-Mortes n'est pas d'accord sur votre position ». Il redonne la parole à M. RAMS.

Joachim RAMS fait l'intervention suivante : « Pour en revenir à cette motion, il nous paraît évident que le volume des activités qui ont vocation à se dérouler dans le complexe sportif du vieux Bourgidou justifie pleinement la présence d'un gardien logé sur place et

qui aurait la charge de la surveillance des lieux et de leurs entretiens. Donc on votera pour. »

Olivier BERTRAND souhaite rebondir, il indique qu'il n'avait pas connaissance de certains éléments, par exemple les travaux sur un terrain pour 700 000€. Il explique que cet investissement ne le dérange pas du moment qu'il dure dans le temps. Pour les ABF, il demande une précision, à savoir, qu'elle est la problématique si la commune décide de passer outre les prescriptions des ABF ? S'agit-il d'une question d'assurance, de responsabilité civile ? Est-ce qu'il y avait la possibilité, en expliquant les points énoncés par M. RAMS par exemple, économie d'eau, environnement, de passer outre ? »

Pierre MAUMÉJEAN lui répond : « Je vais vous rassurer, toute la panoplie d'arguments qu'on a pu déployer devant les ABF, l'économie d'énergie, l'arrosage, tout ce que vous voulez, on les a déployés. Si on débute un chantier, ils vont interrompre les travaux tout de suite, c'est l'État. L'option maintenant c'est de renégocier avec le patron des ABF, et si on n'y arrive pas, il faut voir bien trouver un endroit pour faire un terrain en gazon synthétique. »

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Délibération 202419	MOTION EN FAVEUR DU GARDIENNAGE ET ENTRETIEN DU COMPLEXE SPORTIF DU VIEUX BOURGIDOU	Pour :	27	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°04

DGS – DÉNOMINATION DE VOIE – IMPASSE DU SAUNIER

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire

Pierre MAUMÉJEAN précise que suite à l'intervention de M. RAMS en début de séance, cette affaire est reportée au prochain conseil municipal.

AFFAIRE N°05

**CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS
(C.E.N) OCCITANIE – RENATURATION DES ABORDS DES REMPARTS SUD**

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2024/03 en date du 14 février 2024,

Il est rappelé au conseil municipal que la Commune d'Aigues-Mortes et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) d'Occitanie ont choisi de s'engager par la voie d'une convention cadre de coopération, pour une durée de 10 ans, pour mener des actions

communes relatives à la connaissance, la préservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel en Camargue gardoise.

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal lors de sa séance du 14 février 2024.

Comme prévu aux termes de cette convention, en particulier son article 5, il appartient aux parties de définir le programme de coopération par voie de conventions opérationnelles.

Pour l'année 2024, la Commune d'Aigues-Mortes et le CEN Occitanie ont défini conjointement le programme détaillé fixé dans l'annexe jointe, lequel s'intègre dans l'opération de travaux visant à améliorer l'aménagement des abords des Remparts sud porté en maîtrise d'ouvrage par la commune d'Aigues-Mortes.

Il s'articule autour de l'action d'accompagnement, confiée au CEN Occitanie, pour la renaturation des esplanades des remparts sud, par la mise en place et le suivi d'actions de restauration du couvert végétal et de remodelage de dépressions, ainsi que l'accompagnement à l'établissement du plan de gestion de zones humides.

Le détail technique de l'action prise en charge par le CEN est fixé par la convention jointe en annexe, moyennant le versement par la commune d'un montant de 20 900 euros HT pour l'action de renaturation des remparts sud par la technique du « transfert de foin » augmenté, si elle doit être déclenchée, de l'option technique de repli (dite « de brossage ») portant le montant total de l'action à 32 225 euros HT.

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention opérationnelle avec le CEN Occitanie pour 2024 ci-annexée ;
- D'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des observations et donne la parole à M. RAMS.

Joachim RAMS fait la déclaration suivante : « À la suite de la convention cadre approuvée lors du dernier conseil, la présente convention opérationnelle est une bonne chose. Ceci étant, comme vous le savez, les pontons en platelage en bois en bordure de l'étang remparts sud sont en très mauvais état. Les promenades des usagers y sont même périlleuses. Ne conviendrait-il pas également de traiter rapidement ce problème avec ou sans l'intervention du CEN Occitanie ? »

Pierre MAUMÉJEAN répond : « Sous couvert du service juridique, ces platelages remontent à 2013. De mémoire, quand le grand site a été positionné sur les remparts sud. Et les matériaux qui ont été posés à l'époque, et bien, ils ne répondaient pas aux critères du cahier des charges tels qu'ils avaient été définis et ils sont de moins bonne qualité, c'est le moins qu'on puisse dire. Donc ils se sont détériorés très rapidement alors qu'ils étaient faits pour durer des dizaines et des dizaines d'années, qu'ils étaient en bois

imputrescibles et en acier « Corten ». Force est de constater que petit à petit, on a été obligé de remplacer des morceaux, et cetera. Nous avons engagé la responsabilité décennale de l'entreprise qui a posé à la fois le bois et l'acier, il y a une procédure contentieuse qui est engagée, il y a des expertises qui ont été menées soit par les assureurs experts de la Cour d'appel, il y a eu même une plongée sous-marine dans la roubine pour voir l'état en dessous des bois. Donc nous sommes en plein contentieux, il semblerait que les expertises aillent plutôt dans notre sens. Je vois mal comment ne pas y aller d'ailleurs, mais c'est long, ça prend du temps. C'est quand même l'affaire de 1 000 000€ à peu près. Donc les assurances, évidemment, multiplient les recours pour faire pour faire durer, nous sommes là, obligés d'attendre que le contentieux aboutisse. »

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Délibération 202420	CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS (C.E.N) OCCITANIE – RENATURATION DES ABORDS DES REMPARTS SUD	Pour :	27	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°06

PSE- MODIFICATION DES QUOTIENTS FAMILIAUX ET DE LA GRILLE DE TARIFICATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL MUNICIPAL MARIE DURAND

Rapporteur : Jean-Claude CAMPOS, Maire adjoint délégué

Il est rappelé au conseil municipal que, dans la continuité de ses engagements, la commune travaille depuis de nombreuses années en étroite collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard pour soutenir activement les familles, plaçant ainsi celles-ci au cœur de sa politique familiale. Cette volonté s'est concrétisée par l'instauration d'une tarification modulée visant à prendre en compte les ressources familiales et à faciliter, pour l'ensemble de la population, un accès total à l'offre de services du Centre socioculturel municipal Marie Durand (CSCM) en matière d'activités dédiées aux familles, de soutien à la parentalité, et d'animations socioculturelles.

Aussi, conformément aux récentes décisions de la CAF du Gard d'élargir les tranches de quotient familial, et donc permettre aux tranches A, B et C de bénéficier d'aides aux vacances à compter de 2024, il est proposé de procéder aux modifications demandées par la CAF, et d'effectuer une harmonisation des paliers, de la tranche D jusqu'à G, sur la base d'un écart moyen de 400€ par quotient. Par ailleurs, dans cette même logique d'accessibilité, il conviendra également de créer une 5^{ème} catégorie sur la grille de tarification en vigueur du Centre socioculturel municipal, permettant ainsi la gratuité pour les animations en entrée libre et sans demande d'inscription préalable.

Cette démarche, respectueuse des orientations politiques en faveur de l'égalité dans le traitement tarifaire des différentes tranches de revenus, s'inscrit pleinement

dans la volonté de la commune de garantir l'équité sociale au sein de sa politique tarifaire.

En se conformant à la demande de la CAF et en harmonisant les paliers en fonction des revenus familiaux, la commune réaffirme son engagement envers la prise en compte des réalités financières des familles et des habitants, et à garantir une accessibilité totale à ses services.

Par conséquent, les modifications demandées par la CAF du Gard et l'harmonisation qui en résulte sont déclinées comme suit :

Quotients Familiaux QF	Anciennes Tranches €	Nouvelles Tranches €
A	0 à 565	0 à 620
B	566 à 825	621 à 880
C	826 à 1125	881 à 1200
D	1126 à 1425	1201 à 1600
E	1426 à 1725	1601 à 2000
F	1726 à 2025	2001 à 2400
G	2026 et +	2401 et +

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la modification des quotients familiaux A, B et C, conformément aux instructions de la CAF du Gard.
- D'adopter le principe d'harmonisation annuelle des quotients familiaux D à G sur la base d'un écart moyen de 400€, dans le respect des orientations annuelles de la CAF.
- D'approuver la modification de la grille tarifaire en vigueur du CSCM en créant une 5^{ème} catégorie, permettant la gratuité des animations en entrée libre sans demande d'inscription préalable.
- D'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des questions ou des observations.

Joachim RAMS fait la demande suivante : « Je voudrais savoir si j'ai bien compris et je pense que c'est le cas. La fois dernière on a effectivement traité le même sujet pour les offres de services en matière « d'activités périscolaires et extrascolaires » organisées par la commune. Cette fois-ci, l'approbation sollicitée concernerait le Centre Socio-Culturel Municipal et c'est bien pour les mêmes tranches ? Est-ce bien cela ? ».

Jean-Claude CAMPOS lui répond que cela concerne uniquement le Centre Socio-Culturel, s'appuyant sur une harmonisation générale des tarifs.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Délibération 202421	PSE- MODIFICATION DES QUOTIENTS FAMILIAUX ET DE LA GRILLE DE TARIFICATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL MUNICIPAL MARIE DURAND	Pour :	27	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°07

BILAN ANNUEL DES MARCHES PUBLICS – ANNEE 2023

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal est invité à prendre connaissance du récapitulatif des marchés publics passés en 2023 (ci-annexé).

Le conseil municipal est invité à prendre acte de cette information.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des questions ou observations.

Joachim RAMS fait l'intervention suivante : «Sauf erreur, depuis le début de la mandature, ça n'est que la 2^{ème} fois qu'un point à l'ordre du jour concerne un bilan annuel des marchés publics. La fois précédente en 2020 cela avait porté sur les marchés conclus sur l'année 2019. Le montant global pour les 11 marchés publics s'élevait à près de 3 M€. Cette année, la liste des marchés publics de 2023 comporte 1 marché à commandes et 8 marchés pour un montant global de seulement 250 k€.

Pourriez-vous nous indiquer quelles sont les conditions de la réglementation qui requièrent que soit présenté un bilan annuel des marchés publics en conseil municipal ? Par ailleurs, je continue à être surpris par l'inutilité de la Commission d'Appel d'Offre qui ne s'est réunie qu'une seule fois en 2020 sur des choix de marchés d'assurance. Il est vrai qu'en 2020 le conseil a accordé à M. le Maire tout pouvoir sur les marchés publics, dès l'instant que ceux-ci concernent des budgets qui ont été approuvés. Autant dire que de tels pouvoirs aussi larges accordés à M. le Maire ne peut qu'inciter les élus n'appartenant pas à la majorité à ne pas approuver les budgets. »

Pierre MAUMÉJEAN laisse la parole à M. BARONI Christophe, Directeur Général des Services.

Christophe BARONI fait la déclaration suivante : « Bonsoir à toutes et à tous, la réglementation sur la commande publique est régie par un Code et nous respectons la réglementation de ce Code, notamment pour les appels d'offres. Elle est obligatoire à partir de certains seuils qui nous contraignent, elle est facultative et optionnelle en deçà de ces seuils. »

Pierre MAUMÉJEAN précise qu'il s'agit de l'article 133 du Code des marchés publics.

Olivier BERTRAND remercie M. BARONI mais il trouve que les précisions restent un peu floues. Il voudrait connaître les montants de ces seuils. Il souhaite dans un souci de transparence, il trouve qu'il serait appréciable pour les membres de l'opposition de pouvoir échanger. Il rappelle que la semaine précédente, ils ont assisté à une réunion concernant l'avenir du territoire et aimerait pouvoir participer, discuter et échanger de la même manière sur divers dossiers, de travaux, d'aménagements, etc... il souhaite avoir des précisions au sujet de la vidéosurveillance. Chaque année des montants sont votés pour cette destination, mais il trouve qu'en tant qu'élus, ils ne savent pas qu'elle en est l'utilité. Une réunion permettrait de connaître le fonctionnement, le positionnement (sans pour autant qu'il soit trop précis), comment intervient la police municipale, cela apporterait un plus aux membres du conseil municipal qui pourraient être intéressés.

Pierre MAUMÉJEAN lui répond que nous avons reçu la nouvelle Commandante de la Gendarmerie qui est venue pour faire un point sur les relations entre ses services et la Police Municipale. Il est prévu que le Chef de la Police Municipale vienne présenter son service avant l'été au conseil municipal afin d'expliquer toutes les missions qui sont affectées à notre police, que ce soit la protection des biens et des personnes mais également la lutte contre les atteintes à l'environnement, les atteintes au Code de l'Urbanisme. Pour en revenir à la vidéosurveillance, il précise à M. BERTRAND qu'au début de son 1^{er} mandat, il devait y avoir 3 caméras qui fonctionnaient, les autres étaient obsolètes et il n'y avait pas possibilité de stocker des images. Donc lorsque les services de la Gendarmerie voulait récupérer des images, cela n'était pas possible. Il y avait 15 caméras placées et seulement 3 en fonctionnement. Entre les 2 mandatures il n'y a pas eu de caméras ajoutées. Aujourd'hui la ville dispose de 70 caméras qui ont été disposées de façon stratégique dans les secteurs de la ville en collaboration et même sous la direction d'un Major de la Gendarmerie. Il faut savoir que dans ce domaine, le matériel s'use très vite et la technologie évolue très rapidement. Par conséquent, chaque année, il faut remplacer du matériel, et aussi veiller à son bon entretien pour éviter d'avoir des caméras qui ne fonctionnent pas et qui ne sont pas exploitables par les services de Gendarmerie. Les emplacements sont connus, puisque lors des réunions de quartier nous parlons de leur implantation. Il faut aussi savoir que la commune est dotée du système de LAPI (Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculations) qui permet de savoir qui est entré et sorti du territoire.

Pour donner un exemple parlant, M ; le Maire va parler du guet-apens amoureux du collègue. Un groupe de mineurs et majeurs ont attiré une personne de Nîmes prétextant un rdv galant via les réseaux. Une fois arrivée, la personne s'est faite dépouillée. Les auteurs ont pu être identifiés et interpellés grâce à deux choses. D'une part, les images de vidéosurveillance qui ont suivi le déplacement même s'il n'y a pas de caméra au collègue lui-même. D'autre part, grâce à la patrouille de la police municipale qui les a repérés au moment des faits. Dans le groupe il y avait 1 majeur, le reste étaient tous des mineurs. L'un d'entre eux n'avaient même pas 13 ans puisqu'il n'a pas pu être mis en garde à vue. Ils ont été placés sous contrôle judiciaire avec interdiction de sortir après 22h00 et interdiction surtout de se rencontrer, se parler et être vus ensemble.

Plus récemment, des tags ont été faits sur la boîte aux lettres du CCAS donnant les plaques d'immatriculation des véhicules bandés de la Gendarmerie. L'auteur est identifié grâce à la vidéosurveillance et il va être interpellé.

Cette nuit, il y a eu un vol avec effraction au gymnase Nanou LIGUORI. L'auteur principal et les complices ont été identifiés à nouveau grâce à la vidéosurveillance.

Il conclut en disant qu'il ne comprend pas que l'on puisse douter de la vidéosurveillance, même s'il est conscient que cela déplace le problème sur des communes qui sont moins

ou pas équipées. Il précise que notre police municipale, placée en 2^{ème} position parmi toutes les PM du Gard dans le ratios moyens fournis/population, bien devant Nîmes, bien devant Alès, par la Gazette des Communes et annonce qu'une chaîne de télévision qui prospecte actuellement dans le sud est intéressée pour faire un reportage.

Olivier BERTRAND rebondit sur ces propos, il trouve que M. le Maire commence par répondre aux questions posées mais fini toujours par s'éparpiller et précise que personne ne « doute » de la vidéosurveillance et de la police municipale.

Joachim RAMS déclare : « Je voudrais rétablir quelques vérités M. le Maire. J'ai le bulletin municipal de l'hiver 2013, donc sous la mandature de Cédric BONATO. On trouve dans ce document et je ne vais pas tout lire, en page vie quotidienne, page 9 « vidéo protection après 2 ans de travail » bien évidemment Cédric BONATO n'a été élu qu'en 2008 et il est écrit en gras « le dispositif actuel comprenant 16 caméras passera à 36 caméras qui avaient été commandées, ces dernières vont être installées en divers lieux stratégiques de la ville, notre demande vient d'être retenue et notre ville va bénéficier de subventions de 142 000 € sur les fonds interministériels de prévention de la délinquance en matière de vidéoprotection pour un coût total de 300 000 € ». Et pour être complet et équilibré, M. le maire vous aviez réagi au niveau des pages d'expression des conseillers en signalant qu'il y avait du matériel en panne. Vous aviez donc joué un rôle d'opposition tout comme il m'arrive de le faire parfois ici M. le Maire. »

Pierre MAUMÉJEAN lui répond : « Je vais quand même apporter des précisions à vos propos. Nous étions au début de la campagne électorale et je peux vous produire des procès-verbaux où M. BONATO dit clairement : « Sous mon mandat, il n'y aura pas d'extension de la vidéosurveillance, il n'y aura pas une caméra de plus » et cela lui a valu d'ailleurs de s'accrocher avec son conseiller municipal M. SPALMA qui était chargé de la sécurité. Alors je vous remercie de préciser que ces caméras n'étaient pas en bon état et en usage de fonctionner. Là-dessus nous sommes parfaitement d'accord. »

Plus personne ne prenant la parole, il est passé au vote de la prise d'acte du bilan annuel des marchés publics.

Vote :

Délibération 202422	BILAN ANNUEL DES MARCHES PUBLICS – ANNEE 2023	Pour :	27	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°08

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA SOCIETE AGORASTORE SAS (SITE DE VENTE AUX ENCHERES)

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Il est indiqué au conseil municipal que la société AgoraStore est un site de ventes aux enchères du matériel d'occasion des Collectivités et des entreprises françaises en lien avec le service public. Créée en 2005, la solution AgoraStore permet de proposer en ligne tout type de biens, en optimisant ses prix de ventes, et de mettre en relation des vendeurs et des acheteurs, via une procédure d'enchères organisée sur le site internet de cette société.

Le contrat cadre, joint en annexe, définit les conditions générales dans lesquelles AgoraStore propose cette solution. Celles-ci prévoient notamment que :

- La mise en ligne d'un produit à vendre sur la plateforme AgoraStore est gratuite.
- Pour toute vente conclue pour un produit mis en vente, AgoraStore adresse au vendeur une facture correspondant au taux de commission d'un montant de 18% HT soit 21,6% TTC sur le prix final du produit vendu. Le montant de cette facture sera d'un minimum de 15€ H.T soit 18 € TTC correspondant au frais d'émission de la facture.
- Est définie comme « vente conclue » toute vente pour laquelle est enregistrée au moins une offre émise par un acheteur sur la plateforme AgoraStore, et pour laquelle cet acheteur ne se sera pas rétracté en bonne et due forme dans le délai légal.
- En cas de rétractation, il appartient au vendeur d'informer AgoraStore de cette rétractation, dans un délai maximal de 15 jours après la fin de la vente en fournissant les éléments justificatifs (courrier etc.). Dans ce cas, aucune commission ne sera facturée.

Le contrat avec Agorastore est conclu pour une durée initiale d'un an, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction, dans la limite de quatre années. Conformément à la délibération du 11 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué ses compétences au Maire, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire décide de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers n'excédant pas 4600 euros TTC. Il rend compte de ces décisions au conseil municipal conformément à l'article 12122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Au-delà de ce montant, il appartiendra au conseil municipal d'approuver, en amont, les conditions de mise en vente d'un bien mobilier appartenant à la commune d'Aigues-Mortes par le biais de la plateforme Agorastore.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes du contrat avec Agorastore, ci-annexé ;
- d'autoriser le maire à signer ce contrat ainsi que tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des questions ou observations.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Délibération 202423	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA SOCIETE AGORASTORE SAS (SITE DE VENTE AUX ENCHERES)	Pour :	27	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°09

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION UNION AIGUES MORTAISE

Rapporteur : Arnaud FOUREL, Maire adjoint délégué

Il est indiqué au conseil municipal que l'Association Union Aigues Mortaise, représentée par son Président Monsieur Léo Kreninger, ayant pour objectif de défendre les traditions locales, animer et regrouper les aficionados, sollicite une aide financière afin d'organiser, le 8 mai 2024, une journée festive et taurine sur territoire de la commune d'Aigues-Mortes.

Afin de soutenir financièrement cette Association, Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande, et de fixer le montant de la subvention exceptionnelle de fonctionnement allouée à l'Association Union Aigues Mortaise à 1 000 €. (Mille euros)

Les crédits pour le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement feront l'objet d'une inscription au Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2024, voté lors du conseil municipal prévu à cet effet, et ce avant le 15 avril 2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'association Union Aigues Mortaise
- D'autoriser le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette affaire

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des questions ou des observations.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Délibération 202424	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION UNION AIGUES MORTAISE	Pour :	27	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°10

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA COMMUNE D'AIGUES-MORTES

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Selon les articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT, dans les communes de 3500 habitants et plus le Maire présente au conseil municipal dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il est donc présenté un Rapport d'Orientation Budgétaire, ci-annexé, qui est soumis au débat de l'assemblée et non suivi de vote.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de la tenue du débat.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des questions ou des observations.

Joachim RAMS fait l'intervention suivante : « Pour toute commune, quelles que soient ses spécificités, et je jette un coup d'œil à mon ami Jean-Claude Campos, l'excédent annuel, Régis tu l'as désigné épargne brute ou autofinancement, du budget de fonctionnement qu'elle dégage est une donnée budgétaire très importante. Ce sont ces excédents qui offrent des marges de manœuvre et permettent le financement des investissements et les remboursements d'emprunts, c'est bien ce que tu as dit. En page 19, on nous indique que l'excédent de 2023 s'est établi seulement à 1 177 k€, ce qui représente une baisse de 31% par rapport à l'année précédente et une même baisse de 31% si on compare à la moyenne des 4 années précédentes de 2019 à 2022. Cette marge d'autofinancement de 2023 ne représente que 7,5% des recettes.

Cette dégradation découle notamment des fortes augmentations des postes :

- Dépenses de personnels et assimilés qui ont augmentées de 25% en 3 ans
- Charges à caractère général qui ont augmentées de 50% en 3 ans
- Autres charges de gestion courante qui ont augmentées de 42% en 3 ans
-

Bien entendu, nous soutenons l'évolution des conditions de rémunération dont ont bénéficié les agents de la collectivité. Mais pourriez vous indiquer quelle est la part dans ces 25% des augmentations en volumes d'emplois ? A ce titre, les effectifs en ETPT (Equivalent Temps Plein Travillés) sont passés de 174 en 2019 à 182 pour 2022, quelle a été la valeur pour 2023 et que prévoyez-vous en 2024 ?

Dans les dépenses de fonctionnement, la part des charges de personnels et assimilés ne cessent de croître, elles représentent désormais 57,2% des dépenses de fonctionnement.

En page 29, sur les grands équilibres financiers, on observe par rapport à 2019 que les dépenses ont progressées sur 4 ans de 23% alors que les recettes de fonctionnement n'ont progressé que de 16% sur la même période. On est bien en plein dans le risque d'effet ciseau qui est en titre du graphique montrant l'évolution des dépenses et des recettes.

Cette situation est préoccupante lorsqu'on observe vos indications du ROB pour 2024 :

- Page 14, où les perspectives de dépenses sont d'ores annoncées en hausse significative, dont l'inflation 2,4% et environ 9% pour les charges de personnels.
- Page 18, où les perspectives en recettes seront évaluées avec prudence pour tenir compte des incertitudes liées à la situation économique et géopolitique.
- Page 24, où l'on nous affiche un plan pluriannuel d'investissement de 2024 à 2026 très ambitieux de quelques 16,4 M€ en comptant les budgets annexes sur 3 ans. De toute évidence ce plan sera très difficile à réaliser dans son intégralité et au prix de quelles augmentations de l'endettement à un moment où les taux d'intérêts demeurent à des niveaux élevés.

Concernant ce Plan Pluriannuel d'Investissement de la page 24 :

Cette année, je vous remercie d'avoir renseigné des montants prévisionnels pour les investissements qui sont planifiés jusqu'en 2026. Ça c'est une information tout à fait intéressante.

- Sur l'aménagement de la rue Emile Jamais 608 k€
Comme nous vous l'avons déjà indiqué, la déambulation dans nos rues du centre historique, doit être agréable et sûre pour tous usagers y compris pour les personnes âgées de plus en plus nombreuses et pour les PMR. Tel n'est pas le cas de nos rues pavées actuelles. Malgré tout vous avez décidé que cette rue serait pavée et que cela serait désormais le cas de toutes les rues rayonnant vers la place Saint-Louis. Nous regrettons votre décision et le soutien qu'y apporte votre majorité.
Dans ce contexte, pourriez-vous à minima nous indiquer quel est l'impact financier du remplacement d'un revêtement classique par ce revêtement pavé ? Dites-nous si le fait de cette réalisation pavée de la rue et de son surcoût, conduit notre commune à pouvoir prétendre obtenir des subventions petite ville de demain ou autres que nous n'obtiendrions pas dans une autre configuration ? Par exemple celle que nous préconisons d'une chaussée en bitume avec une rigole centrale pavée comme cela a déjà été fait dans plusieurs des rues intramuros.
- Sur le poste réaménagement Office du Tourisme et de l'accueil mairie, au-delà du coût d'acquisition que nous avons trouvé raisonnable, notre question à l'époque sur l'importance des coûts de réaménagements nécessaires était restée sans réponse. Aujourd'hui vous nous apprenez que cela devrait coûter au bas mot 5 M€ d'ici 2027. C'est loin d'être une mince affaire qui ne pourra pas être conduite à son terme sous la présente mandature. Quand comptez-vous présenter ce projet très important aux élus, voire à la population ? N'y aurait-il de solutions alternatives bien moins coûteuses pour une bonne utilisation des locaux qui ont été acquis ?
- Sur la désimperméabilisation des cours d'école 359 k€. Quelle urgence, quelle priorité pour cette réalisation coûteuse ? S'agit-il, dans le cadre de l'application de la loi Zéro Artificialisation Nette de juillet 2023, d'anticiper la possibilité d'imperméabiliser d'autres sols sur la commune, par exemple au mas d'Avon comme vous le souhaitez si ardemment depuis de très nombreuses années ?
- Sur le poste Mas d'Avon à 42 k€. Pour ce qui nous concerne ainsi que pour les plus de 300 membres du collectif citoyen « T'es du mas d'Avon sans béton » qui s'est constitué, il ne saurait s'agir d'autoriser des possibilités de programmation d'Habitat dans ce bel espace naturel, pas davantage l'ancien projet de 600 logements sur 16 ha visiblement retoqué par quelque autorité, que le nouveau projet des quelques 350 logements sur 6 ha que vous avez évoqué sur la radio Delta FM en janvier.
- Sur le PPI des budgets annexes : Il est difficile d'imaginer que tout ce qui est prévu sur l'année en cours et sur 2025 soit réalisable. Sur l'aménagement de l'avenue Mistral, du fait de l'importance des coûts de près de 3 M€, il serait opportun qu'une présentation du projet soit faite aux élus et que cela fasse l'objet d'une réunion publique ouverte aux aigues-mortais.

Concernant la gestion de la dette et les pistes d'optimisation : Comme chaque année, le tableau présenté ne tient compte que des emprunts en cours sans intégrer aucune prévision de nouveaux emprunts à souscrire en fonction des investissements qui sont envisagés. Cet aspect, rend particulièrement sans intérêt les chiffres qui nous sont données sur les prochaines années 2025 et 2026. Par ailleurs la dette prévisionnelle tenant compte des emprunts que vous allez devoir souscrire avant mars 2026 est un fardeau qui

sera laissé à votre successeur quel qu'il soit, et il serait intéressant de bien faire apparaître l'encours probable à fin mars 2026.

Sur les 3 budgets annexes, les ratios d'excédents de fonctionnement par rapport aux recettes en 2023, qui s'est établi à seulement 7,5% pour le budget principal, ont également été particulièrement faibles pour les 3 budgets annexes :

- Pour le Parking 5,4 %
- Pour l'Office du Tourisme négatif à - 23%
- Pour le Cinéma légèrement négatif à - 2,7%

Autant dire qu'au global en additionnant les 3 budgets annexes au budget principal, le ratio s'est établi à 6,4%. Cette indication est certainement proche du ratio découlant du budget consolidé de 2023, calculé en tenant compte de l'élimination des doublons entre les budgets dont nous ne disposons pas des éléments bien évidemment. Merci M. le maire. »

Pierre MAUMÉJEAN avant de passer la parole à Régis VIANET rappelle que le « fardeau » laissé par la précédente municipalité s'est beaucoup allégé et que la dette a nettement baissée depuis.

Régis VIANET lui précise concernant les charges de personnel, la commune étant classée touristique cela nécessite plus de moyens humains, en personnel pour l'office du tourisme, en sécurité, en gestion des équipements publics, pour la salubrité par exemple, la ville recherche une certaine qualité d'accueil des touristes pour les inciter à venir plus souvent et plus longtemps. Cela représente un coût mais les retombées économiques sont importantes.

Dans le 012, il y a aussi les recettes avec les budgets qui doivent être équilibrés. Là où il rejoint M. RAMS, c'est au sujet de l'épargne brute. Il ne faut pas qu'elle descende en dessous du million d'euros, il est nécessaire d'y veiller. Aujourd'hui la commune apporte à ses administrés un certain nombre de services de qualité qu'elle supporte financièrement, par exemple le portage des repas, les colis de Noël, l'accompagnement des administrés via le CCAS. Le CSCM qui travaille en relation avec beaucoup d'associations pour proposer des activités à nos administrés. Il rappelle aussi que nous disposons d'un cinéma municipal qui diffuse des films nationaux. Tout cela à un coût, mais c'est le prix de la qualité pour nos citoyens. Avoir un Office de Tourisme c'est faire de l'attractivité du territoire, ça fait marcher l'économie locale lorsque l'on accueille des milliers de visiteurs. On a aussi des écoles qui nous permettent de maintenir les jeunes sur la commune.

Souvent on est tenté de comparer Aigues-Mortes à Uzès, mais cette ville ne dispose pas d'un cinéma municipal, l'office de tourisme y est intercommunal et pas communal. Uzès ne dispose pas non plus d'une régie des parkings et d'un budget annexe. En revanche le point commun, c'est le travail sur l'attractivité et la recherche de subventions.

Concernant les grands dossiers d'investissement, pour la rue Émile Jamais, dans les communes avec un fort patrimoine, c'est rendre honneur et préserver ce patrimoine, tout comme pour les remparts sud d'ailleurs, c'est une mise en valeur de ce patrimoine pour qu'ils soient transmis à nos descendants.

Pour l'avenue Frédéric Mistral, il y aura des réunions publiques vu l'envergure du projet. Cet axe contribue à l'attractivité du territoire au quotidien avec son marché bi-hebdomadaire. Il en profite pour préciser que le marché sera maintenu durant les travaux. Ce quartier fait parti du poumon de vie de la cité. Il sera réaménagé pour être plus agréable et plus en lien avec les enjeux climatiques actuels et futurs.

D'ailleurs, il faudra rendre compte à ce sujet et produire chaque année en annexe du

compte administratif un document qui prouve les actions menées, même financières jouent pour la prise en compte des enjeux environnementaux.

Il est tout à fait conscient que le budget d'une commune est quelque chose qui peut très vite se dégrader, ils ont travaillé sur le désendettement, d'ailleurs il précise, que malgré la souscription de nouveaux emprunts, la commune va continuer à se désendetter.

Arnaud FOUREL prend la parole pour préciser concernant les services rendus aux concitoyens que par exemple pour le Bureau d'Accueil des Tournages (le BATAM présenté en début de séance) nous avons besoin d'agents pour le faire vivre, et lorsqu'il y a des tournages dans notre ville, des équipes viennent, elles mangent au restaurant, elles se logent sur la commune et pour 1 € investit c'est 7 € de retombées économiques. Il faut le prendre en compte. Pour la désimperméabilisation des cours d'écoles, aujourd'hui les cours sont 100 % en bitume. Lorsqu'il fait chaud, le sol absorbe la chaleur et la redistribue sur les enfants qui la craignent de plus en plus. Lorsqu'il pleut, nous rencontrons également des problèmes d'évacuation des eaux pluviales avec sur la commune quelques points « noirs » et très sensibles. Pour limiter cela, il apparaît opportun de supprimer le bitume dans les cours d'écoles et d'y planter des arbres afin de permettre l'évacuation des eaux et de créer en même temps des îlots de fraîcheurs. Pour les travaux de l'office du tourisme, il précise que le montant cité à plusieurs objets, à savoir, réaménagement de l'office du tourisme, accueil mairie, accessibilité et rénovation énergétique. Un audit a été effectué, les bâtiments municipaux sont des passoires thermiques, le coût en chauffage est important. Pour finir avec les travaux de l'avenue Frédéric Mistral, il rappelle qu'aujourd'hui nous n'en sommes qu'à la désignation d'un AMO.

Pierre MAUMÉJEAN signale le départ de Marielle NEPOTY qui quitte la séance à 19h33.

Olivier BERTRAND remercie M. le Maire, M. VIANET et M. FOUREL pour les précisions quelquefois un peu élargies. Il dira simplement une chose ce soir, en attendant le prochain conseil municipal qui portera sur les budgets, il rejoint Régis et le remercie de sa lucidité car il s'est rendu compte que ce n'était pas bon du tout, mais ce n'est pas grave, il reste encore quelques années à faire et l'on verra au final. Si l'on regarde le ratio épargne brute/autofinancement, il s'écroule littéralement. Il estime que la seule chance de la commune c'est la diminution de la dette car il n'y a pas vraiment de projet d'envergure qui permettrait de créer de la dette structurellement utile. Pour le poste 011 et le poste 012 c'est systématiquement des progressions à 2 chiffres, 33% pour le premier et 25% pour le second. Il estime que rien n'est maîtrisé et que la seule chose qui les sauve, c'est la ville d'Aigues-Mortes car c'est une pépite. Quasiment sans rien faire, ils arrivent à sortir 1 million de recettes supplémentaires. Il pense que notre chance, c'est notre territoire. Là où il ne les rejoint pas, dans une logique de comptabilité de gestion courante et de bonne gestion, soit on augmente le poste 11 - charges à caractère général, soit on augmente le poste masse salariale. Il trouve que depuis plusieurs années, ils augmentent sans cesse les deux postes jusqu'au jour où cela ne sera plus possible. Pour finir, il dit que pour le côté politique ils se retrouveront en 2026.

Pierre MAUMÉJEAN lui répond que le rdv est pris et lui signale que si l'on diminue le 012 en % on augmente le 011, cela correspond à faire plus de dépenses pour baisser le 012.

Il remercie M. FOUREL d'avoir précisé que la ligne budgétaire liée aux travaux de l'office de tourisme correspondait à l'ensemble du bâtiment. Il ne fera pas l'offense de rappeler que sous la mandature précédente les charges de personnel ont augmenté de 76 %.

est tout de même bien conscient qu'une partie de cette augmentation est liée à l'absorption du CESAM à l'époque, mais si on le retire de l'adéquation, on est tout de même à 53 %.

Joachim RAMS fait l'intervention suivante « C'est une vision globale que j'ai souhaité avoir. Régis quand tu dis qu'un million d'euros d'excédent ce n'est pas suffisant ou bien qu'il ne faut vraiment pas descendre en dessous. Il faut mettre ça en regard avec les 16 M€ d'investissements que tu as prévus sur 3 ans, c'est à dire plus de 5 M€ par an. Donc 1 M€ pour financer 5 M€ à dépenser, alors effectivement le besoin d'endettement risque d'être très fort. Lorsque j'ai parlé d'un fardeau d'endettement laissé par un prédécesseur, ça a été particulièrement le cas en 2008, car comme je l'avais déjà démontré en conseil municipal, depuis 2002 l'ancien maire avait emprunté 10 M€, alors que Cédric Bonato n'a emprunté que 4,5 M€ sur sa mandature et vous-même, lors de la 1ère mandature, un peu moins de 4 M€. Aujourd'hui si le désendettement se poursuit c'est davantage parce-que l'on investit peu, ce qui fait que les besoins sont là devant nous. La plupart des projets on les approuve ce n'est pas le sujet. Moi je regrette personnellement que l'on n'ait pas profité des années à taux d'intérêts faibles pour emprunter. Le désendettement ces années-là ne posait pas de problème. Les coûts de remboursement d'un emprunt ce sont les taux d'intérêts. Par ailleurs, s'il ne faut pas comparer Aigues-Mortes avec une autre ville, comparons Aigues-Mortes avec Aigues-Mortes. Au niveau de l'excédent sur une mandature de 6 ans, pour celle de Cédric Bonato le taux d'excédent par rapport aux recettes a été de 10,5%, voici ce qu'a été le ratio excédents/l'ensemble des recettes. Sur la 1ère mandature de M. Mauméjean le ratio a été de seulement 8,1%, ça a été plus faible. Ensuite, pour l'instant, je n'ai que 4 ans et les premières années ont été perturbées par la Covid au niveau des résultats, en tous cas il y a eu des excédents forts ces premières années, mais le 7,2% de cette année 2023 et les perspectives que vous nous avez indiquées pour 2024 peuvent nous conduire à penser que sur la mandature jusqu'à fin 2025 faudra voir. Tu me diras à l'occasion Régis quelles sont tes perspectives.

Ensuite au niveau des investissements, sur la mandature de Cédric Bonato il a été investi 19,180 M€ sur 6 ans et sur la 1ère mandature de M. Mauméjean l'investissement sur 6 ans a été de 15 M€. Donc 19 M€ par rapport à 15 M€, voilà les chiffres de la commune tels que j'ai pu les retrouver. Sur la dette je vous avais déjà fait un point assez complet et Cédric Bonato vous avait remis un fardeau qui correspondait à celui que vous vous êtes transmis vous-même à l'issue de votre 1er mandat, l'endettement était comparable. »

Pierre MAUMÉJEAN indique qu'il dispose également de chiffres et trouve cela lassant de devoir systématiquement revenir en arrière. Sous la mandature de M. BONATO, les charges à caractères général ont été augmenté de 44 % et sous le mandat qui a suivi, l'augmentation était de 12 %. Pour les charges de personnel, 76 % avec le CESAM inclus sous la mandature de M. BONATO et sur la mandature suivante, c'est 7 %. S'il parle de l'augmentation des taux d'imposition, 10 % pour la taxe d'habitation sous M. BONATO et 3 % sous le mandat suivant. 15 % sur la taxe foncière pour M. BONATO et 7 % pour le premier mandat de M. MAUMÉJEAN.

Joachim RAMS répond : « Parmi l'héritage, il y avait effectivement les taux de fiscalité que Cédric Bonato vous avait laissés, mais vous ne les avez pas baissés, donc vous en avez profité aussi. Au niveau des questions posées pour les réponses qui nous manquent, Régis est-ce que tu as les chiffres des effectifs travaillés en temps complets pour 2023 ? »

Pierre MAUMÉJEAN rappelle que la ville est hautement touristique, qu'elle est labellisée Grand Site de France, labellisé Grand Site Occitanie Aigues-Mortes Camargue, elle est

1^{ère} catégorie en tourisme et ne peut pas se permettre n'importe quoi. Donc l'important est de savoir si les dépenses en personnel valent le service rendu au public et surtout aux administrés.

Olivier BERTRAND remercie M. le Maire pour ces propos et pense que les Aigues-Mortais pourront se rendre compte de qui est l'homme politiquement.

Régis VIANET répond concernant la question de M. RAMS, il faut compter environ 170 en ETP pour 200 agents.

Olivier BERTRAND souhaite s'assurer que M. VIANET n'a pas ressenti d'animosité lors de leur discussion, car il n'y en avait pas.

Suite à cette dernière intervention, un court échange à lieu entre M. le Maire et M. BERTRAND au sujet de l'opposition et du fait qu'en début de mandat M. BERTRAND été rattaché au groupe Le Revivre, liste conduite par M. BONATO. Cet échange n'ayant pas lieu d'être lors de cette séance, M. le Maire donne la parole à M. FOUREL.

Arnaud FOUREL répond à M. RAMS au sujet des investissements, il lui conseille de regarder attentivement la p.22 du document annexe de cette affaire et plus précisément le point n°5.1 qui reprend les recettes réelles d'investissements. Il met en avant les subventions perçues par la commune et explique que selon les projets on peut être subventionné à hauteur de 80 %. C'est un élément important à prendre en compte.

Régis VIANET poursuit en expliquant que depuis 3 ans la commune signe un certain nombre de contrats de projets avec des financeurs, comme par exemple, Petites Villes de Demain, Contrat Bourg Centre Occitanie... tout ça par le biais d'organismes tel que le pôle d'échange territorial Vidourle Camargue. L'Europe peut également être une source de subvention, comme la Région et l'État. Sans tous ces contrats, la commune ne pourraient pas bénéficier de toutes ces subventions.

Pierre MAUMÉJEAN remercie les 2 oppositions pour cet échange et ce débat. Plus personne ne prenant la parole, il est passé au vote de la prise d'acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires et au vote de la prise d'acte du débat qui a suivi.

Vote :

Délibération 202425	RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA COMMUNE D'AIGUES-MORTES	Pour :	26	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°11

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020, M. le Maire présente les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette

communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote.

Il est rappelé que l'ensemble des décisions exposées ci-après sont consultables, dans leur intégralité sur le site de la ville : <http://www.ville-aigues-mortes.fr/>

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 11 ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE MME BREZUN
- 12 ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE MME BERGER
- 13 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSERVATION DES POUTRES
PEINTES DE LA CHARPENTE DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DES SABLONS
- 14 MARCHÉ 23AMO-MISTRAL : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE RÉFLEXION ET REQUALIFICATION DE L'AVENUE FRÉDÉRIC MISTRAL
- 15 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES ACTION SENIORS POUR LE CSCM MARIE-DURAND
- 16 DÉCISION PORTANT ACTE CONSTITUTIF D'UNE RÉGIE D'AVANCE SUR LE BUDGET ANNEXE DU CINÉMA MUNICIPAL MARCEL PAGNOL
- 17 DÉCISION MS3 CEREK SUR LA POURSUITE DES ÉTUDES PARKING CONSTANCE
- 18 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PLAN DE GESTION DE LA MARETTE

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des questions ou des observations.

Joachim RAMS déclare : « J'ai déjà eu l'occasion de dire que des libellés comme ceux-ci n'évoquent pas le contenu des décisions prises, cela n'informe pas le public. Par exemple, la décision 14 sur le marché avenue Frédéric Mistral lorsque l'on va voir la décision, cela consiste à dire que le marché a été infructueux c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'attribution qui ait été faite et que le marché serait relancé. Donc, je trouve que quelques commentaires sur le contenu des décisions seraient souhaitables. »

Pierre MAUMÉJEAN confirme qu'effectivement on peut faire des commentaires, mais que cette communication n'est pas censée appeler un débat.

Plus personne ne prend la parole.

Vote :

Délibération 202426	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	Cette communication ne fait pas l'objet de débat ni d'un vote.
------------------------	--	---

AFFAIRE N°12**INFORMATIONS ET QUESTIONS ORALES D'ACTUALITÉS****PRÉCISIONS DE M. LE MAIRE :**

« Je me dois M. RAMS d'apporter deux précisions sur vos interventions lors du dernier conseil municipal dont nous avons approuvé le pv en début de séance.

Vous avez dit, parlant du vieillissement de notre population locale, je vous cite **« M. le Maire, par quels mécanismes... il faudrait vraiment nous expliquer par quels miraculeux mécanismes, pour maintenir le niveau de la population et lutter contre son vieillissement, il faudrait construire 300 logements, il y a quelques mois vous nous indiquiez qu'il en faudrait 600 ! »**.

Je vous ai répondu et donné les conclusions du SCOT, là n'est pas le problème.

Le souci c'est que vous refusez d'entendre depuis le début que le chiffre de 600 et la maquette que vous produisez régulièrement, notamment sur le site « T'es du Mas d'Avon sans béton », n'ont été qu'un canevas de travail et de réflexion pour discuter avec les services de l'État ce que j'ai toujours affirmé.

J'en veux pour preuve deux articles parus dans médias locaux :

- L'un dans une interview d'Objectif Gard – **en date du 16 avril 2019** – où je parle « pour le Mas d'Avon de 300 logements, avec des maisons pour jeunes propriétaires, de logements sociaux dont on manque cruellement. »
Je le répète, le 16 avril 2019.
- L'autre, dans un article du Midi Libre du **10 janvier 2021**, où j'indique que « le projet du Mas d'Avon concerne la construction d'environ 300 logements mixtes (locatifs et accessions à la propriété) ».
Je le répète, le 10 janvier 2021.

Alors, de grâce M. RAMS, que vous soyez contre le projet (encore en cours de définition avec les services de l'État) c'est parfaitement votre droit, mais donnez les bons chiffres. Merci.

Ensuite M. RAMS vous nous avez affirmé, s'agissant de la dette de la commune, que la Chambre Régionale des Comptes avait dans son rapport, je vous cite : **« surtout mentionné que M. BONATO avait freiné des quatre fers sur le niveau de l'endettement »**.

Un peu excessif peut-être, car qu'à dit la Chambre Régionale des Comptes ? elle a parlé d'une simple stabilisation en 2008-2019 avec encours de la dette stable en 2019. C'est

tout !

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'emprunt lors de ces deux années, puisqu'il y en a eu un de 890 000 € à la Caisse d'Épargne en 2008 et un de 450 000 € au crédit Agricole en 2009. Mais effectivement l'incidence a été reportée sur les années suivantes de fait de leur déblocage reporté.

Il n'y a aucune honte à recourir à l'emprunt – pour parodier M. VIANET, « emprunter » n'est pas un gros mot – après, bien sur il faut gérer la dette.

Or, voyez-vous, les 4 340 000 € qui ont été empruntés sous la mandature de M. BONATO, n'ont pas fait régresser la dette et surtout pas des « quatre fers ».

En effet, entre 2008 et 2014, la dette consolidée a augmenté de 6.31 %, soit 776 000 €.

Pour votre parfaite information, sous notre première mandature la dette consolidée a diminué de 17.71 %, soit 2 315 000 €. »

Réponse de **Joachim RAMS** : « Merci M. le maire, les comptes administratifs depuis 2008 je vous les ai demandés et vous avez même indiqué qu'ils me seraient fournis et je ne les ai toujours pas. Moi je n'aime pas raconter des salades, donc je fais en fonction des chiffres dont je dispose et je veux bien regarder précisément l'évolution de l'endettement, je n'ai pas de souci avec ça. Au niveau des logements, le chiffre des 600 logements ça n'est pas une vue de l'esprit, ça n'est pas une interprétation ou autre. C'était dans le dossier du PPRI. Sur le dossier PPRI on voulait tellement souligné le besoin que la commune avait besoin de pouvoir loger les habitants dont elle a besoin que la barre a été placée assez loin et d'ailleurs j'avais même signalé que ça ne correspondait pas aux possibilités offertes par le SCOT qui lui proposait pour les 3 communes en tout 12 ha à se répartir, alors que nous en prévoyions 16. Alors je comprends que ça ait été réduit et je n'ai pas de souci avec ça. Par contre, il y a une question de fond importante, c'est-à-dire que faire des logements pour attirer de nouveaux retraités, des Airbnb,... ça ne correspond pas aux besoins de la commune. La commune n'a que 440 logements sociaux à but locatif, or les ménages de moins de 40 ans ne peuvent pas faire autre chose que de démarrer en location et, si on ne leur offre pas de l'habitat en stricte location de façon tout à fait importante, on ne couvrira pas les besoins de soutien à nos aînés en termes de ménages et d'entretien et de personnels pour conduire les activités touristiques, pour les restaurateurs etc.. Il faut absolument que l'on puisse loger de jeunes couples de travailleurs dans la commune et là-dessus vous aurez notre adhésion totale tout comme sur le programme de la gare que l'on a totalement approuvé, il en faut d'autres à l'instar de celui-ci. »

Pierre MAUMÉJEAN clôture ce débat en confirmant que M. RAMS a déjà dit en séance soutenir le programme de la gare qui le convenait parfaitement. Il ajoute que pour le Mas d'Avon, il y aura au moins 30 % de logements du même type, sachant qu'il a annoncé l'autre fois que pour tous les programmes un peu conséquents et menés par des opérateurs privés il y aura 20 % à 30 % de logements sociaux ou abordables qui seront imposés. Il rappelle même avoir dit que si une roubine traversait le projet, la commune prendrait une servitude de chaque côté pour pouvoir l'entretenir. Dans toutes ces opérations, des logements seront accessibles, pour les jeunes, les jeunes couples, les personnes à faibles revenus puisque nous allons rentrer dans le système des baux

solidaires réels qui permettent d'avoir un investissement uniquement sur le bâti. Je vous propose même d'assister à nos réflexions sur le sujet.
Il passe maintenant aux informations

➤ **INFORMATION N°1 – La pose de la 1^{ère} pierre du Triangle de la Gare**

La pose de la 1^{ère} pierre du Triangle de la Gare au lieu début mai, sans doute le 07 mai et l'ensemble du conseil sera invité à y participer.

➤ **INFORMATION N°2 – Le pont Rouge**

Dossier très souvent abordé en séance du conseil municipal, des courriers ont été adressés au Président du Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, aux Conseillers Départementaux, à Mme la Présidente du Conseil Départemental. Nous avons aujourd'hui une bonne nouvelle, cette semaine, le Conseiller Départemental s'est engagé à organiser sur site une réunion avec tous les services concernés afin de pouvoir faire avancer ce dossier.

➤ **INFORMATION N°3 – Étude de faisabilité sur le parking Constance**

Cette étude est achevée, et de mémoire il y a environ une quarantaine de places pour des véhicules légers, une dizaine de places pour les véhicules électriques avec recharges rapides et une place handicapée.

➤ **INFORMATION N°4 – Quai du commerce - effondrement du fontis / course aux canards du 14 juillet**

Ce problème connu de tous depuis un moment maintenant, freine la cadence de passage des trains. Tant que ce problème ne sera pas réglé la SNCF ne pourra pas mettre en œuvre ses travaux de renouvellement de voie entre Nîmes et le Grau-Du-Roi et risque de devoir suspendre la circulation de certains trains LIO.

Cela fait 2 ans que la question de savoir sur quel foncier repose le fontis ?

Un courrier émanant de la SNCF adressé à VNF rendant compte de l'expertise d'un géomètre confirme que le fontis est sur le domaine de VNF. Il est donc de leur responsabilité de prendre en charge les mesures nécessaires pour stabiliser la situation et engager les travaux.

Ce dossier avance donc, à l'inverse de celui de la rénovation des berges qui stagne. Une étude devait être réalisée par VNF à partir de septembre 2023, aujourd'hui cette étude n'a pas encore commencé. Cela ne tardera pas à poser des problèmes aux bateaux à cause des bouts de ferrailles qui dépassent des berges.

Par conséquent, il convient pour des raisons évidentes de sécurité pour tous, de ne pas organiser la course aux canards du 14 juillet dans le bassin. De plus, maintenant l'ARS pour des questions de pollutions des eaux est également concerné par cette course.

PRÉCISIONS DE M. LE MAIRE :

« Monsieur le Conseiller BERTRAND, vous m'avez posé directement quatre questions :

- 3 par courrier en date du 11 mars 2024
- 1 par courriel reçu le 19 mars 2024

Je m'engage, avec grand plaisir, à y répondre en temps et forme voulus. »

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITÉS :

Rapporteur : Olivier BERTRAND, Mon parti, c'est ma ville.

« Monsieur le Maire, vue le retard concernant les travaux dont la date de la fin était prévue pour le mois de mars.

Vue le manquement de la « signalétique » au début des travaux soit novembre 2023 jusqu'à février 2024.

(Signalétique installée, le weekend de la fête d'hiver).

Vue les difficultés à se déplacer rue Émile Jamais.

Vue la confirmation de la continuité du chantier par un arrêté déposé, avec les mentions de travaux et de stationnement d'engins jusqu'à la date du 08 juillet 2024.

Quelle va être vos actions pour aider les commerçants ouverts à l'année ? »

Pierre MAUMÉJEAN donne la parole à Arnaud FOUREL qui suit ce dossier.

Arnaud FOUREL souhaite recontextualiser la situation en faisant la déclaration suivante :

«

- En 2021 et 2022 plusieurs effondrements de chaussée dus à des casses sur le réseau assainissement
- Des études ont été menées et font apparaître un besoin de reprendre la totalité de la rue Emile Jamais sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement et de créer un réseau de collecte d'eau pluviale qui n'existe pas.
- Il est décidé par la commune de profiter de ces travaux pour requalifier cette rue et de faire un projet qualitatif en prenant une doctrine basée sur le fait que lorsqu'il y aura des travaux dans une rue de la zone piétonne celle-ci sera reprise en pavé. Une décision saluée par les Architectes des Bâtiment de France.

Ces travaux doivent donc être phasés et ne peuvent se dérouler que l'un à la suite de l'autre c'est à dire que la CCTC mène tous les travaux concernant les réseaux puis la commune mène les travaux concernant la voirie.

Pour information aux riverains et commerçants de cette rue une réunion publique s'est déroulée en date du 2 octobre 2023 à Nicolas Lasserre indiquant 2 phases de travaux.

- 1ère Phase : travaux réseaux de novembre 2023 à février 2024
- 2ème phase travaux de voirie : de février 2024 à avril 2024.

La mise en place des travaux a débuté après les vacances de la Toussaint soit le 6 novembre 2023, pour ne pas pénaliser les commerçants pendant les vacances scolaires. Dès le début du chantier des complications sont apparues notamment à la jonction avec le boulevard Gambetta qui lui aussi présente un réseau très endommagé.

Ces difficultés et ces aléas de chantiers ont donc créé des retards sur les travaux des réseaux menés par la CCTC qui devaient s'achever à la mi-février est qui finalement se sont terminés le vendredi 8 mars. Soit 3 semaines de décalage.

Les travaux de requalification de voirie engagés par la commune ont donc débuté le lundi 11 mars.

A ce jour le planning de phasage annonce que le pavage va s'effectuer en partant de la place Saint Louis pour aller vers le boulevard Gambetta. La portion de la rue Théaulon jusqu'à la rue Louis Blanc doit être libérée pour le 31 mai. La partie de la rue Louis Blanc jusqu'au boulevard Gambetta doit s'échelonner du 3 juin jusqu'au 5 juillet elle doit être libérée.

Donc M. Bertrand si je reprends votre question ; lorsque vous parlez de la fin des travaux prévu au mois de mars vous parlez seulement des travaux incombant à la CCTC.

La volonté de la CCTC et de la commune a été de maintenir un accès aux commerces durant toute la durée des travaux. Des panneaux ont été mis en place dès le mois de novembre pour annoncer l'accessibilité des magasins. Effectivement cette signalétique a été renforcée au mois de février par la CCTC. Afin de faire travailler les commerçants de cette rue cette conception et cette impression a été réalisée par un commerçant de la rue.

Il ne faut pas perdre de vue l'objectif de ces travaux :

- Améliorer la collecte des eaux de ruissellement pluvial par la création d'un réseau pluvial
- Renouveler tous les réseaux humides (EU et EP),
- Mettre en conformité la voirie et améliorer l'accessibilité
- Améliorer le confort des usagers
- Embellir le centre-ville
- Améliorer l'attractivité. »

Pierre MAUMÉJEAN pour synthétiser les travaux de la CCTC ont terminé dans les délais et les travaux de la commune ont déjà débuté, comme vous pouvez déjà le voir avec le pavage qui a commencé. Les travaux jusqu'à la barrière de la zone piétonne seront terminés fin mai et après on a eu le choix, soit arrêter les travaux et reprendre la portion restante en septembre, soit enchaîner directement. La décision a été de tout finir dans la foulée maintenant que le chantier est lancé. Donc le 05 juillet, toute la rue sera pavée. Il est vrai que les commerçants de la rue auront soufferts, mais après les travaux, l'attractivité de la rue sera très importante.

Ce cas rappelle les travaux de l'opération Grand Site avec la rue Victor Hugo et le petit cheminement qui avait été créé momentanément pour maintenir leur activité.

Régis VIANET confirme que les relations avec les commerçants se sont intensifiées par le biais de groupe de travail. Beaucoup de sujets y sont abordés, les problématiques liées à leur activité mais aussi les problèmes liés à l'espace public et aux relations avec la collectivité. Pour la rue Émile Jamais, des réunions se sont tenues régulièrement afin de les informer en temps réels de l'avancée du chantier ou bien des difficultés rencontrées. On a mis en place un panneau spécifique pour bien indiquer aux usagers que les commerces restent ouverts durant les travaux. Nous avons aussi maintenant une

manager de commerces à la mairie, qui permet de faire le lien entre eux et nous. Elle assure des permanences 1 fois par mois et permet de tisser un lien et d'avoir un vrai dialogue.

Avant de clôturer la séance, **Pierre MAUMÉJEAN** souhaite parler de l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes. Une commission municipale s'est réunie le 13 mars 2024 à la salle des associations. Les échanges ont été très intéressants, il y a la proposition de base établie par un cabinet mandaté à cet effet, qui propose un rapprochement avec l'Étang de l'Or. Il y a des avantages et inconvénients. La commission a tenu compte des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes qui expliquent qu'il existe d'autres possibilités en allant sur l'arrière-pays. Il a donc été décidé de faire un peu de prospection en se rapprochant des Maires et des Présidents des intercommunalités du secteur Petite Camargue, Rhône Vistre Vidourle et peut-être Pays de Sommières. Cela fera l'objet de discussions qui permettront sans doute de donner une voie à M. le Préfet lorsqu'il viendra nous voir, puisqu'il a souhaité nous rencontrer. Une autre réunion se tiendra sans doute fin mai pour demander sans doute à la CCTC de faire une seconde étude sur le rapprochement vers l'intérieur des terres pour avoir un élément comparatif.

Il remercie tout le monde et clôture la séance à 20h28.